

2614
12100

N° : DHEV/SPGRS
Date : 03 Juin 2022

SS
→ Mission
Couning
AUSP
DUE

23 Juin 2022

Centre Transmissions

Le Ministre de l'Intérieur

N° 10862
Le 03/06/2022

A

Madame et Messieurs les Walis des Régions et les Gouverneurs des
Préfectures, des Provinces et des Préfectures d'Arrondissements
du Royaume

Objet: Lancement du programme de mise à niveau des établissements de soins de
santé primaire dans les 12 régions du Maroc.

P.J : Lettre du Ministre de la Santé et de la Protection Sociale n°987, du 30 mai 2022.

Dans le cadre de l'accompagnement du chantier de la protection sociale lancé par
Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, et afin d'assurer l'équité et
l'égalité d'accès aux services de soins de santé, le Ministère de la Santé et de la
Protection Sociale envisage la réalisation d'un programme qui vise à qualifier l'offre
sanitaire à travers la mise à niveau et l'aménagement de 1.400 établissements de soins
de santé primaires (ESSP).

Il convient de signaler que ce programme est établi en collaboration avec l'Agence
Nationale des Equipements Publics (ANEP) et bénéficie d'une dérogation accordée par
le Chef de Gouvernement.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner vos instructions
aux services compétents afin de faciliter le déroulement du programme en question,
et ce en matière de célérité du processus d'instruction et de délivrance des
autorisations nécessaires, et de facilitation des missions de la maîtrise d'œuvre et des
entreprises en charge des projets.

Pour le Ministre de l'Intérieur, en déléguation
Le Wali, Directeur Général
des Collectivités Territoriales
[Signature]



Le Ministre

30 MAI 2022

- 9 8



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
CABINET
الوزير
Arrivée 30 MAI 2022
Destinataire: D. G. S.

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

A-4-377-1-2022

Objet : Lancement du programme de mise à niveau des établissements de soins de santé primaire dans les 12 régions du Maroc.

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des Hautes Orientations Royales visant à assurer un accès égal et équitable aux services de soins de santé et la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble des citoyens, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que notre Ministère assisté par l'Agence Nationale des Equipements Publics (ANEP) est en phase de réalisation d'un important programme de mise à niveau et d'aménagement des établissements de soins de santé primaires (ESSP) qui totalise près de 1.400 centres répartis sur le territoire national.

A ce sujet, et afin de donner un élan accélérateur pour la réalisation des desdits projet, je vous prie de donner vos instructions à vos services compétents en matière d'urbanisme et les enjoindre en vue de l'accompagnement de ce programme ambitieux en matière de célérité du processus d'obtention des autorisations nécessaires et la facilitation des missions de la maîtrise d'œuvre et des entreprises en charge des projets.

Il convient de vous faire part que ce programme bénéficie d'une dérogation accordée par le Chef de Gouvernement visant l'accélération du processus d'exécution et de livraison des opérations.

Comptant sur votre habituel engagement au profit des programmes sociaux relevant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et inscrits dans les orientations stratégiques du pays telles qu'elles émanent de la Déclaration Gouvernementale, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
DIRECTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Ministre de la Santé
et de la Protection Sociale

BUREAU D'ORDRE
N° 1083 DATE 30 Mai 2022

Khalid AIT TALEB

DAHEV

